

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****8 DECEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le Huit Décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur André DESMEDT, Maire.

Étaient présents : M. DESMEDT André, Maire – Mr AUBURSIN Gaston – Mme LECOEVRE Stéphanie - Mr HUON Jean-Pascal - Mme BONNET Nadine – Mr MERVILLE Hervé – Mme DERONNE Catherine – Mme LHEUREUX Natacha - Mr DELARRE Daniel – Mme VAN ECKHOUT Sophie - Mr BOUDREZ André – Mme DEBRABANT Marjorie – Mme MASCAUX Ségolène - Mme LUTAS Sylvie - Mr VIGIER Hervé – Mme WILLEMS Véronique - Mme DHONT Audrey - Mme WADBLED Laetitia - Mr DELCROIX Thibaut.

Étaient absents : Mme LAMBERT Marie – Mr BLANPAIN Johann - Mr JACQUES Gérard – Mr LARIVIERE Romuald - Mme VANDENBROUCK Gaëlle – Mme DUTRIEUX Julie – Mr VERDIERE Andy – Mr BUEMI Bruno -

Ont donné procuration : Mr BLANPAIN Johann à Mr DESMEDT André – Mr LARIVIERE Romuald à Mme LUTAS Sylvie – Mme VANDENBROUCK Gaëlle à Mme BONNET Nadine - Mme DUTRIEUX Julie à Mr HUON Jean-Pascal.

Mr MERVILLE Hervé a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

NOMBRE DE :

Conseillers en exercice	Présents	Votants
27	19	23

Objet : CONVENTION RELATIVE A L'IMPLANTATION DE STOPS ET A LEUR ENTRETIEN ULTERIEUR**(délib. 2022/06/01)**

Afin de diminuer la vitesse sur certains secteurs de la commune, Monsieur le Maire prévoit l'installation de panneaux de signalisation « **STOP** » à deux endroits stratégiques à savoir :

- Intersection rue Jules Guesde / Avenue Juste Monier : 2 stops (RD 40B)
- Avenue Pierre Créatin / rue Pierre Lauwers (Direction de l'EHPAD) : 2 stops. (RD 99)

Pour cela, une convention relative à l'implantation de stops et à leur entretien ultérieur doit être établie avec le Département.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de l'assemblée délibérante pour la signature de celle-ci.

Après délibération, Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'implantation de stops et à leur entretien ultérieur.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le secrétaire,

Hervé MERVILLE



Le Maire,

André DESMEDT

Nota. Le Maire certifie que le
Compte rendu de cette délibération
a été affiché à la porte de la mairie
Le 12 Décembre 2022
Que la convocation du conseil
avait été faite le 1^{er} Décembre 2022
le Maire.